

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du mercredi 6 septembre 2023 – 19h30

Salle polyvalente de l'école Du Vallon (porte principale)

Présences :

Isabelle Léger, Nathalie Dubois, Geneviève Bégin, Parfaite Gapfasoni, Marie-Pierre Martel, Karine Lemyre, Olivier Lévesque Julie Poulin, Maude Tremblay, Martin Boisclair, Mireille Savard, Émilie Morin, Valérie Raposo Bettencourt, Jude Mary Cénat et Pierre André Laporte.

15 participants

1. Ouverture de l'Assemblée générale et mot de bienvenue de la présidente	Ouverture de L'assemblée : 19h34 Mme Léger présente les membres de la direction. Mme Léger propose Mme Morin comme présidente. Mme Morin est élue par acclamation.
2. Nomination d'un/une secrétaire pour l'Assemblée générale	Mme Morin propose Nathalie Dubois comme secrétaire pour l'assemblée générale annuelle des parents. Proposée : Madame Morin Appuyée : Madame Savard
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Proposée : Madame Lemyre Appuyée : Madame Bégin
4. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 7 septembre 2022	Proposée : Madame Savard Appuyée : Monsieur Boisclair
5. Mot de la direction	Mme Léger souhaite la bienvenue aux parents. Elle explique qu'elle est en remplacement du directeur André Raymond jusqu'au 3 novembre inclusivement. Elle mentionne que l'école du Vallon a vécu une belle rentrée sous le thème de Mario Bros. Nous avons de beaux commentaires des familles qui arrivent des

autres milieux. On remercie Marie-Michelle Arseneault pour son travail exceptionnel cet été pour le déménagement des classes. Nous sommes fiers de notre projet école : accueil des classes TSA. Les enseignants sont en moyens de pression donc quelques perturbations peuvent être ressenties dans l'organisation interne. Nous vous tiendrons au courant des impacts des négociations. Nous mettons en lumière les valeurs de notre école : engagement, bienveillance, respect.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'école du Vallon accueille 490 élèves :

1 classe maternelle 4 ans
3 classes maternelles 5 ans
17 classes primaire
2 classes TSA
7 nouveaux enseignants incluant les enseignants des classes TSA
13 membres du personnel de soutien (TES-PEH)

Mme Léger explique :

-l'organisation du service TES et orthopédagogie pour cette année.
-qu'il y a une direction et une direction adjointe à temps plein.
-que la bibliothèque sera gérée par des parents.
-que le laboratoire informatique mobile (55 portables pour les élèves).

Autres services et activités :

-Traiteur L'indocile
-Activités parascolaires
-Remise des méritas
-Communication aux parents bi-mensuelle
-Comités école sont mis sur pause (moyens de pressions)
-Comités décisionnels sont maintenus par les enseignants (conseil des enseignants, conseil d'établissement).

Madame Léger présente les priorités pour l'année 2023-2024 :

	<p>-Projet éducatif (revu cet hiver) -Projet numérique</p>
<p>6. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement de 2022-2023</p>	<p>Madame Morin explique le fonctionnement et le rôle d'un conseil d'établissement. Elle présente le rapport et les résolutions du conseil d'établissement de juin 2022.</p> <p>Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation pour sorties éducatives - Collecte de fonds - Prévisions budgétaires - Liste d'effets scolaires - Règles de conduite et de sécurité - Règles et fonctionnement du service de garde - Adopter le budget - Choix du photographe, du traiteur <p>Etc.</p> <p>Proposée : Madame Raposo Appuyée : Madame Poulin</p>
<p>7. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents (OPP) et du <i>Comité de parents CSSD</i></p>	<p>Madame Léger présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les rôles et les fonctions du conseil d'établissement. -les rôles de l'OPP et du comité de parents. -le rôle du comité de parents.
<p>8. Adoption de la procédure d'élection et élection d'un président d'élection</p>	<p>Mme Morin explique la procédure.</p> <p>Poste présidence :</p> <p>On propose Mme Morin pour la présidence.</p> <p>Proposée : Monsieur Boisclair Appuyée : Madame Poulin</p> <p>Poste secrétaire :</p> <p>Monsieur Lévesque propose Mme Lemyre pour secrétaire.</p>

	<p>Appuyée par Mme Tremblay</p> <p>Poste scrutateur :</p> <p>Mme Lemire propose M. Lévesque Appuyée : Mme Tremblay</p>
<p>9. Mise en nomination des parents du Conseil d'établissement et l'élection des « membres parents » (4 postes d'un mandat de 2 ans)</p>	<p>Plusieurs personnes se proposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Émilie Morin (2 ans) - M. Cénat (2 ans) -Mme Gapfasoni (1 an) -Olivier Sergerie (2 ans) -Valérie Raposo (2 ans) <p>Substituts : M. Boisclair, Mme Savard, Mme Tremblay, M. Lévesque et Mme Bégin</p> <p>Ils sont élus par acclamation.</p> <p>Proposée : M. Lévesque Appuyée : M. Tremblay</p>
<p>10. Élection des « membres parents substituts » au Conseil d'établissement</p>	<p>Parents substituts : Mireille Savard et Martin Boisclair</p> <p>Le substitut sera nommé au conseil d'établissement.</p> <p>Proposée : Mme Lemyre Appuyée : Mme Raposo</p>
<p>11. Élection d'un représentant et d'un substitut au <i>Comité de parents CSSD</i></p>	<p>Mme Bégin présente son conjoint : Olivier Sergerie</p> <p>Proposée : Monsieur Lévesque Appuyée : Madame Bégin</p>
<p>12. Présentation de la Fondation « Les amis de du Vallon »</p>	<p>Présentation d'Émilie Morin</p> <p>Mme Morin s'adresse à l'assemblée afin de décrire leur implication auprès des élèves de l'école du Vallon. Elle précise que la fondation aide à financer les sorties scolaires et certaines activités. Mme Morin mentionne l'importance de l'implication des parents bénévoles afin que les activités se réalisent et incite les parents à s'impliquer. Elle mentionne que la fondation <i>Les amis de du Vallon</i> aimerait amasser des sous pour mettre en valeur la cour d'école. Nous avons une structure mais ce n'est qu'un début. On souhaite mettre en place un</p>

	<p>tirage avant le marché de Noël.</p> <p>Elle présente les activités de financement. Elle parle de la réunion du 14 septembre 2023 à 19h45.</p>
13. Organisme de participation des parents (Fondation) - décision	<p>Madame Léger propose que l'O.P.P. (Fondation) reste ouvert.</p> <p>Proposée : Madame Lemyre Appuyée : Monsieur Lévesque</p>
14. Date de la 1 ^{re} séance du Conseil d'établissement 6 septembre 2023 à 20h30	<p>La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des parents. La rencontre est à 20h30. Mme Léger remercie grandement l'engagement des parents.</p> <p>M. Lévesque a une question : Est-ce que les moyens de pression ont une incidence sur les activités proposées aux élèves? Il souhaite que la Fondation puisse poursuivre les activités.</p> <p>Mme Léger rassure les parents que tout se passe dans le calme, de manière pacifique. Les enseignants s'impliquent seulement dans les comités où il y a des instances décisionnelles. On souhaite que les parents puissent s'impliquer pour orchestrer des activités. La problématique est que nous n'avons pas les ressources humaines pour assurer les transitions entre la fin de la journée et le début des activités.</p>
15. Levée de l'assemblée	<p>Levée de l'assemblée :20h25.</p> <p>Proposée : Monsieur Boisclair Appuyée : Madame Savard</p>

ISABELLE LÉGER
Directrice par intérim

ÉMILIE MORIN
Présidente